

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3264

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association de gestion de la pépinière Cap Nord pour son programme d'actions 2012**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Led Desert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palleja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Hugué, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhrich.

Conseil de communauté du 8 octobre 2012**Délibération n° 2012-3264**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association de gestion de la pépinière Cap Nord pour son programme d'actions 2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La pépinière Cap Nord, ouverte en juin 2008, vise à accompagner la tertiarisation des zones d'activités du territoire mais également à développer l'emploi et la mixité urbaine au sein de la zone franche de Rillieux la Pape où elle est implantée.

A l'échelle de l'agglomération, la pépinière s'inscrit dans le réseau des pépinières généralistes, aujourd'hui engagées dans une réflexion autour de la qualité de leurs prestations (labellisation Lyon_Ville de l'entrepreneuriat).

La pépinière Cap Nord a pour objectif d'aider la pérennisation des jeunes entreprises du territoire avec une offre de services à 3 niveaux : l'hébergement (26 bureaux de 14 à 30 mètres carrés dans un bâtiment de 675 mètres carrés), le suivi des jeunes créateurs d'entreprises et la mutualisation des moyens.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'esprit d'entreprise".

Les ambitions du réseau L_VE, pour la période 2012-2014, sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de services du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à l'Association de gestion de la pépinière Cap Nord, située sur le territoire de la Conférence locale des maires du plateau nord, pour son action d'accompagnement des créateurs.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2011 et bilan

Par délibération n° 2011-2508 du 17 octobre 2011, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'Association de gestion de la pépinière Cap Nord pour son programme d'actions 2011.

Le bilan de l'activité de la pépinière Cap Nord dans le cadre de ce financement est le suivant :

- taux d'occupation de la pépinière : 70 % (51,5 % en 2010) ; 20 entreprises hébergées et accompagnées (objectif atteint),

- typologie des entreprises hébergées : la majorité des créateurs sont des demandeurs d'emploi et créent principalement dans le secteur tertiaire (développement de logiciels, conception site web, conseil ressources humaines, relations presse, intermédiaires commerciaux),

- 9 entrées, 3 sorties,

- 10 projets présentés en comité de sélection,

- 34 personnes reçues au sein de la pépinière en dehors des journées portes ouvertes,

- 2 journées portes ouvertes réalisées (30 juin, 5 octobre) comptant 15 participants en moyenne,

- réunions de préparation sur la mise en place des permanences avec les structures du réseau L_VE (les permanences sont effectives depuis le début 2012),

- recours à la présence d'un médiateur de quartier/gardien de la pépinière via le prestataire de services REED, 2 heures par jour, 5 jours sur 5,

- gestion en direct de la régie immobilière afin de réduire les coûts de fonctionnement.

Dans le cadre de Lyon_Ville de l'entrepreneuriat :

- participation au salon des entrepreneurs sur la borne "Trouver un local",

- participation aux réunions territoriales L_VE,

- affichage de l'appartenance au réseau lors des actions de communication menées par l'association,

- utilisation des plaquettes L_VE lors des rendez-vous avec les porteurs de projets et lors des actions locales destinées à promouvoir l'entrepreneuriat.

Les actions poursuivies par la pépinière Cap Nord présentent un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales. Le taux d'occupation de la pépinière a augmenté massivement.

La mission d'accompagnement des entreprises hébergées en pépinière permet de renforcer la pérennité des entreprises créées tout en offrant des services adaptés aux entrepreneurs.

En 2011, l'origine géographique des porteurs de projets de création d'entreprises accompagnées est la suivante : 5 sont originaires de Caluire et Cuire, 5 de Rillieux la Pape, 1 de Sathonay Camp, 4 de Lyon 4°, 8 de Lyon autres arrondissements et 15 d'autres communes de l'agglomération (dont 3 hors Rhône).

c) - Programme d'actions pour 2012 et plan de financement prévisionnel

La stratégie de la Communauté urbaine auprès des pépinières généralistes, éléments structurants du soutien à la création d'entreprise au niveau local et outil de redynamisation du territoire, est de les accompagner dans le développement de leurs services et la progression qualitative de ceux-ci pour s'inscrire dans le cadre de la norme AFNOR relative aux pépinières d'entreprises.

L'enjeu principal immédiat est d'augmenter l'occupation de la pépinière Cap Nord, pour atteindre 80 %.

Pour l'année 2012, les 5 grands objectifs poursuivis par la pépinière Cap Nord sont :

1°- Renforcer l'offre de services aux créateurs avec le recrutement d'un directeur à temps plein dédié à la gestion/animation/coordination.

2°- Accueillir les permanences des structures du réseau L_VE (Association pour le droit à l'initiative économique - ADIE-, Centre d'information sur les droits des femmes et des familles -CIDFF-, CREAM, CREACOP, Chambre de commerce et d'industrie -CCI-, Chambre de métiers et de l'artisanat -CMA-) pour créer un pôle entrepreneurial.

Il s'agit de favoriser le regroupement de services à la création d'entreprises au sein de la pépinière afin d'améliorer leur visibilité et de faciliter leur accès par les créateurs dans leur parcours de création.

Nombre de permanences : 140

Objectifs

- nombre de porteurs de projet informés : 35,
- taux de pérennité des créateurs "accompagnés" à 3 ans : 85 % et à 5 ans : 70 %,
- nombre d'entreprises "accompagnées" de 0 à 3 ans : entre 20 et 22 entreprises par an ; taux de remplissage : 80 %.

3°- Favoriser l'intégration de la pépinière dans l'environnement local.

La présence d'un médiateur vise à assurer une meilleure intégration de l'entité au sein du quartier.

4°- Poursuivre la gestion de la régie immobilière en interne afin de réduire les coûts de fonctionnement et d'avoir une meilleure visibilité financière.

5°- Poursuivre l'organisation des journées portes ouvertes (3).

Dans le cadre de L_VE

- participation au salon des entrepreneurs, sur la borne "Trouver un local" et sur les ateliers L_VE,
- participation aux réunions territoriales L_VE, aux comités L_VE,
- alimentation de la base de données commune L_VEPro,
- affichage de l'appartenance au réseau lors des actions de communication menées par l'association,
- utilisation des plaquettes L_VE lors des rendez-vous avec les porteurs de projets et lors des actions locales destinées à promouvoir l'entrepreneuriat.

Budget prévisionnel 2012 pour la mise en œuvre de l'action en direction de l'entrepreneuriat en €

Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
achats	41 250	prestations de services	66 000
services extérieurs	45 800	Europe	5 000
autres services extérieurs	5 950	Etat	22 000
charges de personnel	42 000	Communauté urbaine de Lyon	35 000
		Ville de Rillieux la Pape	7 000
Total	135 000	Total	135 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 35 000 € au profit de l'Association de gestion de la pépinière Cap Nord pour son programme d'actions 2012. L'augmentation de la participation financière de la Communauté urbaine de Lyon d'un montant de 10 000 € doit :

- permettre le redéploiement des services et la qualité de l'accompagnement afin de garantir un taux de remplissage en hausse (recrutement d'un directeur à temps plein, gestion en interne de la régie immobilière, présence d'un médiateur pour assurer la sécurité de la pépinière),
- inscrire la pépinière Cap Nord dans une perspective de pôle entrepreneurial ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'Association de gestion de la pépinière Cap Nord pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Association de gestion de la pépinière Cap Nord définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0P01O1586.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.